

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA SOMME****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME****ARRONDISSEMENT DE PERONNE****EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DATE :**

. de la convocation : 22.06.2022

. d'affichage : 05.07.2022

N° de la délibération : 2022-147**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

. en exercice : 63

. présents : 47

. votants : 59

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de MESNIL-SAINT-NICAISE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. DE WITASSE THEZY Charles, DOUTART Jean-Luc, FRIZON Hervé, RICHARD Jean-Edouard, Mmes LEFEVRE Sandra, VASSEUR Julie, M. ORIER Francis, Mmes CHAPUIS-ROUX Elodie, POLIN Justine, MM. GRAVET Jacques, SLOSARCZYK Florian, POTIER Bruno, RIMETTE Jean-Michel, Mme GENSE Caroline, MM. MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, LEMAITRE Jean-Pierre.

M. FRIZON Hervé avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à M. LEFEVRE Philippe.
Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à M. LALOI François.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. ORIER Francis avait donné pouvoir à M. HAY Francis.
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.
Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEVRE Eric.
M. GRAVET Jacques avait donné pouvoir à M. URIER Francis.
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. SALOME André.
Mme GENSE Caroline avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ACQUAIRE Alain.
M. DE WITASSE THEZY Charles était représenté par M. GRIFFON Patrice, suppléant.
M. LEMAITRE Jean-Pierre était représenté par M. VINCHON André-Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Catherine LARDOUX.

OBJET :

CULTURE
SOUTIEN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME
A LA CANDIDATURE D'AMIENS
CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme souhaite s'inscrire pleinement dans le projet de candidature d'Amiens Capitale Européenne de la Culture 2028. En effet, cette candidature porte un projet collectif qui réunit plusieurs acteurs culturels installés le long du fleuve Somme.

Après avoir participé à différentes rencontres, la CCES souhaite officialiser son soutien auprès de la Ville d'Amiens par la présente délibération et s'engage à :

- participer aux réunions de concertation,
- apporter un soutien logistique aux évènements organisés (accueil de réunion, accueil de spectacles, etc.),
- enrichir la candidature à travers différentes propositions culturelles,
- relayer la communication liée à la candidature d'Amiens 2028 auprès de la population.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1511-7,

Vu la compétence culturelle de la collectivité,

Etant donné la vocation d'organisateur de spectacles de la collectivité,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

Autorise le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,